

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement : 2018_006182 810212018 1. Intitulé du projet BOISEMENT DE TERRE AGRICOLE SUR UNE SURFACE DE 2.8 HECTARES, COMMUNE D'ALLEMANS, parcelle cadastrale ZM 14. 2. Identification du (ou des) maître(s) d'auvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom LAVIALE Prénom Gérard 2.2 Personne mordie Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET Forme Juridique Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuls et critères annexe à l'article 8. 122-2 du cade de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seulis et critères de la catégorie N° de catégorie et sous-catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 47c Boisement de terre d'une superficie de 2.8 ha. 4. Caractéristiques générales du projet Dolvent être annexées au présent formulaire les plèces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Préparation de terrain par labour et émiettage de labour. Plantation de pins laricios de Calabre sur la surface considérée avec maintien des bosquets présents.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, sux fichiers et sux libertés s'applique sux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Siesicolek Siesisole).

252300.6165

A COMP will be a control of	
4.2 Objectifs du projet	
L'objectif de ce projet est la mise en valeur de ce terrain pour éviter l'installation d'une friche.	
4.3 Décrivez sommairement le projet	1000
4.3.1 dans sa phase travaux	
Le bolsement sera réalisé par travaux du sol précités et mise en place et fourniture de Pins Laricios de Calabre à une densité de	e
1200 t/ha.	
	- 3
	- 3
422 demonstration of the state	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
Durant la vie du peuplement, des entretiens par débroussaillement seront réalisés pendant les cinq premières années.	
Par la sulte des éclaircles permettant de prélever 20à25 % des tiges seront réaliser tous les 15-20 ans.	
	- 1
	1



La décision de l'autorité environne Autorisation de SDAP-ABF du fait d'u 4.5 Dimensions et caractérisiques du		er(s) d'autorisation(s). conument historique de L'église d'Allemans. Ion - précher les unités de mesure utilisées Valour(s) 2.8 ha
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 0 • 18 · 51 · 64 Lot. 45 • 17 · 01 · 21
S°ZM n°14 ALLEMANS	Pour les catégories 5° a), 6° a), 1 et c), 7°a), b) 7°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34° 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article 2, 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée; Communes traversées;	i l
4.7 Stantist d'une modification/avier	projet et	na avistant 2 Out No. V

Pour l'outre-mer, voir notice explicative



5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

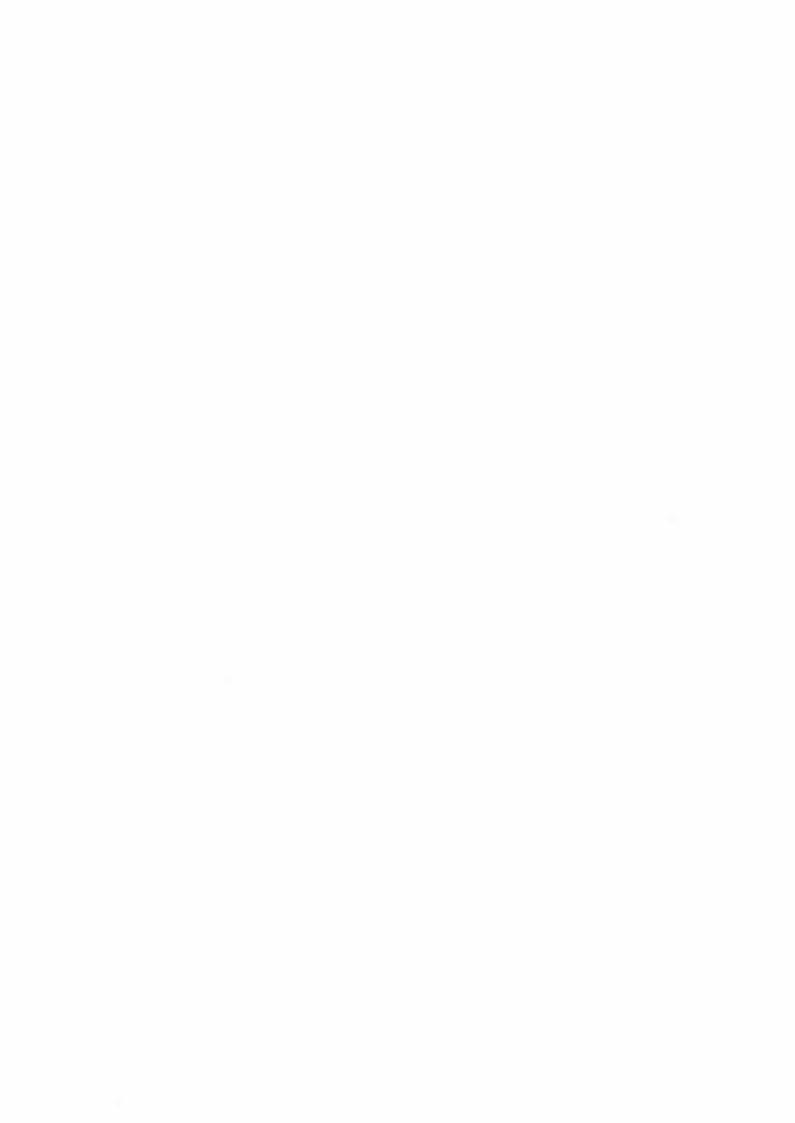
Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-1-2 :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturalie d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type i ou il (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le tentioire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halleutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un teritidire couvert par un plan de prévention du bruit, amêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimolne mondiai ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimoniai remarquable ?	X		Direct: situé dans le périmètre du monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oul, est-li prescrit ou approuvé ?		X	A noter la commune n'a pas de PPRN recensé cependant elle est située dans un Pian D'action Territorial prioritaire "Captage prioritaire", parcouru par un zonage réglementaire "zonage vulnérable" Elaboration du SAGE 05018 ISLE DRONNE. Commune située dans l'atias des zones innondables.
Dans un site ou sur des sois pollués ?		X	
Dans une zone de réportition des eaux ?	X		Direct: ZRE souterraine et superficielle
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?	X		Périmètre Monument Historique
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé \$		X	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponintes 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Out Non incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact patentiel Engendre-t-II des prélèvements X d'equ ? Si oui, dans que! milleu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-li excédentaire X en matériaux ? Est-II défictaire en matériaux? Si oui, utilise t-li les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Les bosquets présents dans la parcelle seront maintenus . la zone travaillée d'entraîner des est la zone agricole limitant ainsi l'impact sur la biodiversité existante. perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats. continuités écologiques? Milliou nature! SI le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir X un impact sur un habitat / une

> espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-li susceptible d'avoir des Incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestlers, maritimes ?	X		LONG TERME: passage d'une nature de terres en terrain boisé.
	Est-il concerné par des risques lechnologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques natures ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Temporaires pendant la phase des travaux du sol et d'entretiens.
Nuisances	Est-Il source de bruit ? Est-Il concerné par des nuisances sonores ?	X		



	Terperature Access	-	- F	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-li des rejets dans l'air ?	X		Temporaires pendant la phase de travaux échappements des engins utilisés pour les travaux du soi et d'entretien.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des etfluents ?		X	
	Engendre-t-li la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	



Patrimolne /	Est-II susceptible de porter atteinte au patrimoline architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du so! ?	X		Direct: conversion d'une activité agriculture en sylviculture.
abbionies	nces du projet identi ? Non X Si oui, décrit			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identifi Non X Si oul, décri			ni-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?



Ų	i. A Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les c régatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joi une annexe tratiant de cas étéments) ;	ellets Indre
F	7. Auto-évaluation (facultatif)	E HILL
A	u regard du formulaire rempil, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet (asse l'objet d'une évationi	on
8	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquol.	
	Pas de mussara	
ł	O tarte	
r		
H	8. Annexes obligatoires	
		_
_	Objet	
• 1		
1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	K
2	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (îl peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
2	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'auvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (îl peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des existes.	×
2	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - nen publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (îl peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
3	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - nen publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (îl peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
3	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - nen publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (îl peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), l), l), c), d), l), c), d), l), c), d), l), l), l), l), l), l), l), l), l), l	×
3	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - nen publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (îl peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la farme de photos aériennes datées et	×
3 4	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - nen publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan deva préciser l'affectation des constructions et ferrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	×
3 4	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - nen publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (îl peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet au, pour les fravaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	×
3 4	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - nen publlé; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (îl peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	×



	9. E	ngagement et signature
e certifle sur l'hon	neur l'exactitude des renseigne	ments ci-dessus
Fait à	Miberac	le. 23 Janvier 2018

